

Stand 10m de Prilly

Plan de protection sanitaire contre le Covid-19

Dispositions générales :

Pour les tireurs juniors jusqu'à 16 ans :

- l'accès au stand est autorisé pour les groupes juniors jusqu'à 5 personnes.
- Pour ces groupes, avant la fin du cours, les participants du prochain groupe attendent à l'extérieur du stand, avant d'y pénétrer, sous le contrôle du moniteur, présent sur place. A l'intérieur des locaux, la circulation est réglementée par le moniteur.
- Le moniteur établit une liste de présence des participants et peut effectuer des contrôles de température, si nécessaire.

Pour les tireurs dès 16 ans :

- L'accès au stand est limité aux personnes disposant d'un certificat Covid.
- Sont exemptés de certificat Covid, les personnes pratiquant dans des groupes fixes et permanents, max. 5 personnes et moyennant un traçage des contacts au moyen d'une liste de présences, sous contrôle d'un moniteur.

Pour tous les utilisateurs :

- Le port du masque est obligatoire lors de l'entrée dans le stand et pour chaque déplacement à l'intérieur des locaux.
- Les personnes malades doivent d'elles-mêmes renoncer à participer aux entraînements, pour éviter de mettre en danger la santé des autres participants.
- Chacun doit confirmer qu'il ne présente aucun symptôme du coronavirus en remplissant la liste de présence à l'arrivée au stand.
- Pour les groupes, le moniteur est responsable de contrôler le QR CODE et tiendra lui-même la feuille de contrôle.
- A la fin de l'entraînement, chacun désinfecte son poste de tir, au moyen du matériel mis à disposition sur place.

A l'entrée dans le stand :

- Port du masque obligatoire pour tous les utilisateurs.
- Désinfection des mains (liquide hydroalcoolique désinfectant disponible sur place)
- Inscription sur la liste de présence, avec son propre stylo (nom, Prénom, adresse, numéro de téléphone, confirmation d'absence de symptômes de Covid-19)

Dans la zone d'accueil :

- Port du masque obligatoire dans la zone d'accueil : Des parois de plexiglas, posées sur la table, isolent désormais chaque utilisateur durant les séances de théorie.
- Aucune boisson ou nourriture ne doit être consommée dans la zone d'accueil.
- L'échauffement s'effectue de préférence hors du stand ou sinon au poste de tir.

Stand 10m de Prilly

Sur le pas de tir, à l'arrivée et durant l'entraînement :

- Des séparations ont été installées sur le pas de tir, permettant d'isoler parfaitement chaque tireur et ainsi éviter au maximum la contamination.
- Le port du masque est obligatoire au poste de tir. Par ailleurs, afin de limiter au maximum l'émission de gouttelettes de salive, les conversations sur le pas de tir doivent se limiter au strict minimum.
- Le tireur peut avoir sa propre bouteille d'eau et l'utiliser pour boire, sur le pas de tir
- Le moniteur porte un masque, notamment, s'il doit intervenir pour corriger un tireur sur le pas de tir. Dans la mesure du possible, les ordres verbaux seront privilégiés.

Sur le pas de tir, à la fin de l'entraînement :

- Nettoyage des surfaces de contact (rameneur, potence, paroi de séparation) au moyen du matériel de nettoyage fournis sur place (spray désinfectant et papier ménage).
- Le papier ménage usagé doit être déposé avec la plus grande précaution dans le conteneur « Covid-19 » prévu à cet effet, lequel doit être refermé au moyen d'un couvercle.

Utilisation des WC, avenue de la Confrérie 36b :

- Si un tireur doit se rendre aux toilettes alors qu'il se trouve au poste de tir, il devra conserver son masque pour se déplacer dans le stand et jusqu'au WC.
- A la rentrée au stand, n'oubliez pas de vous désinfecter à nouveau les mains avant de rejoindre votre poste de tir.

Entre chaque groupe de tireurs :

- La zone d'accueil sera désinfectée régulièrement par le moniteur présent sur place (poignées de portes, surface de la table, chaises, postes de tir, parois de séparation, etc...)
- Les locaux seront aérés entre chaque groupe.
- Le moniteur est responsable d'un état de propreté sanitaire irréprochable.

Au surplus, les directives dans le sport de tir, émises par la FST et J+S s'appliquent de manière supplétive. En cas d'aggravation de la situation sanitaire, de nouvelles mesures pourraient en tout temps venir compléter ce dispositif.

Les présentes mesures entrent en vigueur dès le 13 septembre 2021.

Yves Logean

Moniteur J+S – Lausanne-Carabiniers
Responsable Stand 10m de Prilly

079/ 567 15 73